

Séance ordinaire du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, 1^{er} adjoint, en remplacement de Madame la Maire empêchée.

Etaient présents :

Mmes MULLER I., FAVE B., VANDEN BROECK I., KOKAÏ G., VAN DEN HEEDE A.,
Mrs VAN PEE Y., GRANDIN P., GRALAK R., PIEUX G., COURANT P.,

Absents excusés :

Mmes VASSEUR C. (procuration à M. GRALAK), VILTARD D.,
Mrs SERREAU S. (procuration à M. VAN PEE), JULIEN M.

Absente :

Mme LOPES M.,

Le conseil municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

1 – Compte rendu de la séance du 19 février 2021 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 19 février 2021, accepte et vote à l'unanimité des présents.

2 – Délibération adhésion de la Communauté de communes Thelloise auprès du SE60 Délibération n° 09-2021

Le Conseil Municipal vote et accepte l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise auprès du SE60.

3 – Délibération sur les modifications de statuts de la Communauté de communes Thelloise qui complètent la compétence optionnelle voiries et infrastructures pour la compétence voie douce : Délibération n° 10-2021

Le Conseil Municipal vote et accepte les modifications de la Communauté de communes Thelloise qui complètent la compétence optionnelle voiries et infrastructures pour la compétence voie douce.

4 – Devis portail école : Délibération n° 11-2021

Un second devis de l'entreprise JSS pour un montant de 10 010 € TTC est arrivé.

Le conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité le devis de l'entreprise JSS pour un montant de 10 010 € TTC. Ce devis étant le moins disant et intégrant la fabrication et la pose du portail (pose non comprise pour le devis de l'entreprise Alphacoustic.

Le Conseil autorise Madame le Maire ou M. VAN PEE à faire les demandes de subventions afférentes.

5 – Délibération demande s de subventions opération sécurisation RD92 et RD118 : Délibération n° 12-2021

Il s'agit d'une demande de subvention pour le devis subsidiaire concernant la mise en place de marquage pépité aux intersections à chaque extrémité de la RD92. Sont compris également la mise en place de 3 radars pédagogique pour un montant de 39 000 € H.T

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander les subventions afférentes au montant

et acceptant cette demande auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes et à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

6– Délibération concernant la convention entre le Conseil Départemental et la commune (aménagement cyclable loi Laure) : Délibération N° 13-2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide la non réalisation de l'aménagement cyclable, car il n'y a aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer et les accotements et emprise de chaussée ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes).

11– Questions diverses :

Autorisation de l'encaissement du solde de la subvention de fonctionnement 2020 de l'ILEP pour un montant de 20 313,60 € :

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité des présents l'encaissement du chèque de 20 313,60 €.

La séance est levée à 21 h 30.